

## Atelier sur le développement durable et la planification stratégique de la filière de l'aquariophilie en Nouvelle-Calédonie

*La filière de l'aquariophilie existe depuis quinze ans en Nouvelle-Calédonie, mais elle s'est jusqu'à présent surtout concentrée sur un petit nombre d'espèces à forte valeur marchande. La récente création de la société AquariumFish NewCaledonia, dont le but affirmé est de diversifier la filière des poissons d'aquariophilie, a suscité un certain nombre de questions chez les autorités locales.*

Voici quelques-unes de ces interrogations :

- Comment faire en sorte que le développement et la diversification de la filière soient conduits dans une logique de pérennité du point de vue écologique et socioéconomique ?
- Quelles sont les meilleures pratiques à adopter pour la collecte, la stabulation et le conditionnement des espèces ciblées, de manière à assurer la survie du maximum de poissons lors du prélèvement, de la stabulation, du transport et à l'arrivée ?
- Quelles sont les mesures de gestion à appliquer pour optimiser l'exploitation durable de la ressource en Nouvelle-Calédonie ?

Donnant suite à une demande d'assistance adressée au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) par le Département de l'aquaculture et des pêches de la Direction du développement rural (DDR) de la Province Sud, le Programme pêche côtière de la CPS a organisé un atelier de deux jours (les 23 et 24 novembre) pour répondre aux questions exposées ci-dessus.

L'atelier était construit autour des objectifs suivants :

Tirer profit du réseau de la CPS, et en particulier de l'expérience de Tony Nahacky, chef d'entreprise et acteur reconnu du secteur régional de l'aquariophilie.

Présenter les expériences réalisées, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans le commerce d'aquariophilie en Nouvelle-Calédonie.

Élaborer des recommandations, en collaboration avec tous les participants à l'atelier, sur les mesures à prendre pour développer l'aquariophilie en Nouvelle-Calédonie.

Pour ouvrir l'atelier, Antoine Teitelbaum, propriétaire de la société *AquariumFish NewCaledonia*, a invité les participants à une visite guidée exceptionnelle de son centre de stabulation et a répondu à toutes leurs questions. Le reste de l'atelier s'est déroulé dans les locaux de la CPS. Tony Nahacky a présenté deux exemples très différents de réussite dans le développement du secteur de l'aquariophilie, en commençant par le cas d'Hawaï, où la filière est industrialisée et contribue de façon substantielle à l'économie de l'île. Tony a ensuite évoqué les Fidji, où la filière est beaucoup moins développée, mais n'en constitue pas moins une source de revenus pour de nombreux habitants. Parmi les autres exposés, il faut retenir une synthèse de l'évolution de la filière aquariophile au cours des dix dernières années dans la région du Pacifique (Being Yeeting), une

vue d'ensemble de la filière aquariophile en Nouvelle-Calédonie (Bernard Fao), une présentation de la dimension économique de l'aquariophilie marine dans le Pacifique (Michael Sharp), un récapitulatif des activités actuelles et futures de la CPS dans le domaine de l'aquariophilie (Colette Wabnitz) et une présentation de la base de données de la CPS relative aux permis de pêche et aux exportations de poissons d'aquarium (Frank Magron). Les participants ont également visionné plusieurs courts métrages illustrant les meilleures pratiques en matière de prélèvement, ainsi qu'un court documentaire réalisé par Éric Clua, « Le poisson qui vaut des dollars ».

Le principal résultat à porter au crédit de l'atelier est d'avoir permis aux autorités territoriales de mieux comprendre le fonctionnement de la filière, ainsi que certains des obstacles auxquels elle se heurte dans la région. L'atelier a par ailleurs mis en évidence le contexte particulier dans lequel s'inscrit le secteur en Nouvelle-Calédonie. Les autorités territoriales ont indiqué que, dans l'état actuel des choses, aucune aide financière ne serait plus accordée aux personnes souhaitant se lancer dans l'aquariophilie, et que les permis de pêche de poissons d'aquarium seraient très vraisemblablement assortis d'une série de conditions, afin de prendre en compte les recommandations émanant de l'atelier. Il faudra bien sûr que ces conditions fassent l'objet de consultations avec les services compétents, mais on pourrait par exemple envisager les mesures suivantes : fixation d'une longueur maximale totale et d'un maillage minimum pour les filets, obligation de déclaration des captures au niveau spécifique, interdiction d'endommager l'habitat au cours de la pêche d'organismes marins destinés à l'aquariophilie et incitation à la rotation des zones de prélèvement et au respect d'un certain périmètre autour des sites de plongée.

Les organismes publics locaux se sont dits très intéressés par les fiches d'information sur les meilleures pratiques de la filière de l'aquariophilie actuellement en cours d'élaboration à la CPS pour l'ensemble de la région. Une fois traduites en français, ces fiches seront adaptées pour prendre en compte les besoins et les spécificités de la Nouvelle-Calédonie.

### Pour plus d'information :

*Colette Wabnitz*

*Chargée de recherche halieutique  
(commerce d'aquariophilie), CPS  
(ColetteW@spc.int)*